

# Communiqué sur la conférence de presse de S.A.R. le prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme

- le 31 décembre 2008, à l'hôtel du Louvre à Paris -

« Pour les 60 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 à Paris, le respect dû aux morts, le droit de vivre sans profanation de ses ancêtres et sans que leurs œuvres soient souillées aux yeux du monde entier par un scénario de dérision et de pornographie – cette marque immémoriale de l'humanité, distinguant l'homme de l'animal –, constituent-ils encore de nos jours, une liberté fondamentale en France ? » A cette question que lui posait le Prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme, le Conseil d'Etat a répondu « non ». Comment tirer toutes les conséquences de cet étrange « vide juridique » à l'heure du rejet de l'exposition de Koons – de son cuisant flop – par toutes les couches de la population ?

Grille de lecture de l'action – Raison devant le Conseil d'Etat – Rejet à 95-100 % – Molière cassant le Droit pour rétablir la Justice – Amoindrissement de l'image de la France et recul du Mécénat – Omerta médiatique – Appel international – Poursuite et extension de la Résistance culturelle en 2009.

**En introduction**, le Président de l'Union Nationale des Ecrivains de France, à l'origine du mouvement d'opposition à l'exposition, a précisé le cadre de l'action, avec les trois pôles – intellectuel, artistique et populaire – du mouvement de résistance culturelle né à Versailles cet été.

La grille de lecture de l'action est celle d'une démonstration basée sur la symbolique de Versailles et, vu sous cet angle, la réponse du Conseil d'Etat donne pleinement raison à l'action du Prince en confirmant le « vide d'Etat » à combler pour assurer désormais la défense de Versailles et du patrimoine national.

Le Prince symbolise le caractère strictement culturel de l'action de défense du Patrimoine initialisée le 16 juillet 2008 par la lettre que l'UNIEF a adressée au Ministre de la Culture. Le lieu choisi pour la conférence de presse est également symbolique, comme centre de gravité du Ministère de la Culture, du Conseil d'Etat et du Louvre où se trouve la prochaine cible de la politique de « choc des cultures » officielle : la Joconde.

Le choix de la Comédie française place la conférence de presse sous le signe de Molière, le dénonciateur du Tartuffe imprudemment cité par « Louvre pour tous », car, en conclusion de son chef d'œuvre Molière réintroduit le Prince afin de casser le droit pour rétablir la Justice. Molière illustre ainsi la problématique du « vide d'Etat » mis en lumière par l'ordonnance du Conseil d'Etat, tout en nous laissant une superbe définition de Versailles que la nouvelle politique de « choc des cultures » n'a pas craint de prendre pour cible :

- « C'est un château qu'on peut nommer palais enchanté, tant les ajustements de l'art ont bien secondé les soins que la nature a pris pour le rendre parfait ». Car tout le monde peut entrer à Versailles ainsi que le veut Louis XIV. Les badaux s'y bousculent. Il y a foule pour voir le faste, l'invention, l'ingéniosité, la splendeur, la perfection qui atteignent ici les sommets jamais égalés dans un si vaste ensemble. Cette magnificence va jusqu'à l'éblouissement. On sort du château abasourdi par sa majesté, ses ors, son scintillement et la profusion des chefs d'œuvres qui éclate à chaque instant. Si le soleil s'en mêle, la fascination est au rendez-vous quand l'astre se lève devant les fenêtres de la chambre du roi qui donnent sur la cour de marbre et se couche dans l'axe du grand canal en incendiant la galerie des glaces. Ainsi l'a voulu le roi soleil<sup>1</sup>. » Tel est l'émerveillement du « palais enchanté » interdit par Koons comme le dira si bien l'artiste-peintre Rémy Aron.

A propos de l'immense chemin franchi depuis le commencement de l'action, initialisée sur le droit moral au respect de l'œuvre de l'esprit – du jamais vu depuis 1960 –, il ne s'est jamais agi d'une protestation mais d'une exigence de « solution » : du droit de propriété des Français à disposer de leur propre patrimoine au terme d'une démonstration devant passer par les trois étapes de Vérité, de Justice et de Liberté.

---

<sup>1</sup> Un château pour éblouir l'humanité, présente, passée et future, *1000 lieux qu'il faut avoir vu en France*, Frédéric Gersal, Flammarion, 2008, p. 902.

Depuis juillet, il y a donc eu une dénonciation continue du triple scandale, touchant l'art, l'argent et la démocratie ; le mur de la propagande d'Etat ; la censure sans nom stigmatisée par le Canard enchaîné « Et ceux qui persistent à se gausser du nouvel art officiel : au goulag ! » ; la stigmatisation de l'intox des chiffres de complaisance, du prétendu succès de l'exposition et du bidonnage de l'AFP ayant d'abord martelé que l'exposition « a attiré plus de 500.000 visiteurs depuis son ouverture » (24 déc), avant de devoir changer sa version en « l'exposition qui a été vue par plus de 500.000 visiteurs depuis son ouverture » (30 déc.), pour ne pas sombrer dans le discrédit. Il y a eu la révélation du caractère pornographique de cette exposition, de son scénario d'inversion des valeurs et de dérision visant Louis XIV, son œuvre, Marie-Antoinette et les femmes en général ; l'enquête sur place confirmant que 95 à 100 % des intéressés font un rejet de l'exposition et que toutes les couches de la population n'en veulent pas dans les Grands appartements ; l'arrivée des artistes exclus à 99 % de l'action publique ; l'intervention du Prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme osant aller jusqu'au bout de son action en justice pour mettre un terme à la profanation d'une exposition « mercantile » et « pornographique » ; le grand espoir ainsi soulevé chez les amoureux du patrimoine et la grande frayeur chez occupants du château : « Il l'a dit, il l'a fait » a titré *Louvre pour tous* ; enfin l'impact médiatique de l'action en justice pour la fin de l'année.

La *confrontation* de la politique culturelle du Roi-Soleil, mettant l'art et la culture au service de la France, avec l'actuelle politique culturelle, véritable négation de l'art et de la culture française mettant la France au service d'un petit nombre, est éloquente. Les deux piliers du prestige de la France étant, à l'étranger, celui de Louis XIV et celui des Droits de l'Homme, le grand danger serait qu'après l'ordonnance du Conseil d'Etat, la défausse de l'Etat ne le fasse apparaître aux yeux du monde entier comme l'ennemi de la défense du patrimoine et du plus ancien des droits de l'homme : le respect dû aux morts. Ce qui nous ramènerait deux siècles en arrière, à la fameuse phrase de Saint-Just : « Peuple ton pire ennemi, ce sont tes dirigeants ! »

Quoi qu'il en soit, la provocation systématique de la nouvelle politique de « choc des cultures, mettant la France au service d'un tout petit nombre de bénéficiaires, a mis en pleine lumière le caractère antidémocratique » de l'opération. Aujourd'hui à Versailles, demain au Louvre et dans toute la France, l'objectif de la Résistance culturelle ne peut être que de mettre un terme à la destruction du prestige de l'art et de la culture française. De l'actuelle politique culturelle, *machine à perdre*, qui ne voudrait en revenir à la *machine à gagner* dont le modèle inégalé nous est donné par Versailles encore triomphant trois siècles après et en dépit de tout ?

*Dans un deuxième temps*, en défenseur de la liberté de l'artiste mais aussi du droit à l'intégrité de l'œuvre et à ce titre représentant le pôle artistique du rejet de Koons à Versailles, l'artiste peintre Rémy Aron a témoigné de sa récente visite de l'exposition avec des adolescents bien ancrés dans la modernité. « J'ai écouté les rumeurs, j'ai écouté les gens dans la foule. Ils étaient tous scandalisés, scandalisés parce que ces gens qui allaient une fois à Versailles ils ne sont pas sûrs qu'ils y retournent. Quelle mémoire vont-ils conserver ? Les grandes œuvres étaient perverties (...) et je le dis et je le répète pour la liberté du débat. Simplement, la liberté de l'artiste commence à l'endroit où elle ne vient pas casser, réduire la liberté des artistes qui œuvrent à côté d'eux ou qui ont travaillé, tel Véronèse ou les autres artistes, à Versailles et qui sont là pour nous donner du plaisir, du plaisir contemporain à ceux qui viennent les voir. Ces artistes sont annihilés. Le plaisir qu'on est en droit d'attendre quand on va à Versailles, ce plaisir est tué par cette exposition. Et je crois que ceci est plus important que tout le reste. (...) Et les rumeurs des gardiens laissaient entendre des indélicatesses. (...).

Je pense qu'il est vraiment impératif de revenir sur une décision qui a été prise il y a quelques années et qui est la décision des établissements publics. Dans la politique culturelle de l'Etat, les Etablissements publics ont une grande, une énorme indépendance et certains pensent qu'ils devraient en avoir encore plus et je pense que c'est une erreur parce que chaque établissement est comme Versailles et mène sa politique culturelle comme il l'entend et de plus en plus le Louvre va faire la même chose et les autres établissements aussi. C'est l'Etat qui est légitimement en droit d'assurer le pouvoir culturel qui lui est délégué par les citoyens. Mais quand les citoyens vont à Versailles, c'est avec un sentiment d'admiration, de respect et je vous le garantis parce que j'y étais avec ces enfants et que ce n'est pas le microcosme parisien. Ce ne sont pas les tenants de la réaction. Ce sont des enfants qui sont dans le monde contemporain, qui fréquentent les *game boys* (...) et qui pourraient sembler pour le microcosme parisien

les plus proches de la modernité car ils sont pleinement dans la modernité. Eh bien, ils ont été scandalisés car ça n'a rien à faire à cet endroit.

Si j'ai un message à faire passer, c'est celui d'un raz le bol général à tous les niveaux de la population de cette prise en otage d'un palais national et de chefs d'œuvres qui appartiennent à tout le monde, pour le plaisir de tout le monde, et qu'on n'a pas le droit d'empêcher, de pervertir de toutes ces façons. Et je crois que c'est l'articulation fondamentale. Jeff Koons est libre. Qu'il expose dans des lieux qui soient cohérents et harmonieux avec ce qu'il propose. Mais ce coup de poing dans la « gueule » organisé avec les fonds publics en direction des populations naïves, simples, qui vont venir voir Versailles, je trouve cela pleinement scandaleux. Parce qu'il restera dans la mémoire des enfants non pas le Véronèse mais le chien rose qui va totalement annihiler le souvenir de la visite. Et cela, c'est l'articulation majeure. Voilà ce que j'avais à dire comme artiste et « à chaud ».

**En troisième intervenant**, Maître Minviel de Guilhem de Lataillade a présenté le volet juridique. « L'action a été introduite uniquement contre la prolongation et sur le fondement d'un texte de création d'Elisabeth Guigou ». Elle est « enserrée dans des conditions extrêmement strictes », et elle doit viser une « liberté fondamentale », une « atteinte grave et manifestement illégale ». « Ce texte est totalement prétorien ». Deux libertés fondamentales ont été invoquées :

- le droit de vivre sans profanation de ses ancêtres ;
- le droit d'accéder à la connaissance du patrimoine sans contrainte pornographique.

Une qualité nouvelle a été invoquée, celle de *membre de l'espèce humaine*.

Sur la profanation liée au remplacement du soleil par la lune et sur l'importance de la symbolique du soleil, l'avocat évoque l'heure solaire d'ouverture et de fermeture du scrutin électoral ainsi que la fameuse phrase de Jack Lang : « Une journée sans Mitterrand est une journée sans soleil » et non sans lune...

Il souhaiterait qu'il y ait création d'un « défenseur du passé », non pas bien entendu dans un esprit de blocage mais, au contraire d'un développement durable.

La voie de poursuite de l'action auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme est désormais ouverte.

Mais, quoi qu'il en soit, la réponse du Conseil d'Etat au Prince est bien que, pour les 60 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, « le respect dû au mort » et la défense du patrimoine de toute profanation à caractère pornographique ne font pas partie des libertés fondamentales protégées par le dispositif du référé Liberté. C'est une conclusion d'importance et un droit restant à conquérir.

**Intervenant enfin**, le Prince Charles Emmanuel de Bourbon-Parme a lancé son action "pour profanation et atteinte au respect dû aux morts". Il soutient qu'il y a « atteinte grave et manifestement illégale » à deux libertés fondamentales. Il rappelle son devoir et son droit moral manifeste à défendre de la profanation de cette exposition – « mercantile » et « pornographique » – la mémoire et l'œuvre de ses aïeux présentes dans les Grands appartements du château de Versailles.

Lui refuser ce droit de défendre la mémoire et l'œuvre de ses aïeux, ce serait refuser aux français le droit au patrimoine qui leur appartient. Ce serait entendre les priver au « nom du peuple français » de leur patrimoine historique par la captation de leur symbole national au profit du petit nombre de bénéficiaires alors même que 99 % des artistes français d'aujourd'hui sont exclus de l'action publique.

Le Prince insiste sur la beauté de cette cause, défendue à titre strictement familial mais faisant corps avec la défense du patrimoine de tous Français. Pour lui comme pour 95 à 100 % des intéressés, l'exposition n'a pas sa place au château et c'est parce qu'elle y serait passée inaperçue qu'elle n'a pas été organisée à Beaubourg qui était son lieu naturel. Sur le prétendu succès de l'exposition, il dit que, selon ses sources, il y a baisse de la fréquentation en 2008 par rapport à 2007 et qu'aucun chiffre comparatif précis officiel et vérifiable n'a d'ailleurs été donné à ce sujet.

Héritier du droit moral de défendre l'œuvre sans égale de Versailles, contre une politique culturelle suicidaire pour l'art et la culture française, visant toute la France, et conscient de l'espoir soulevé par son recours en justice, il se doit désormais de poursuivre son action jusqu'à son juste aboutissement. En

faisant valoir ses droits à la défense du droit moral du patrimoine. Par la valeur symbolique de son action, il estime avoir sauvé l'honneur de ses aïeux, de l'image internationale du château et de la France.

**Les questions et interviews** qui clôturent la Conférence de presse – faits sur place ou au téléphone par l'Associated Press, LCI, le Parisien, FR3/île de France, l'AFP, etc. – seront tous centrées sur la poursuite de la résistance culturelle et des actions judiciaires au Louvre et dans toute la France. Obsession qui témoigne de l'inféodation massive des médias qui ne cessent de battre en retraite au fur et à mesure que la vérité des chiffres, du caractère pornographique et du sérieux des arguments judiciaires, gagnent du terrain. Obsession qui témoigne aussi de la grande peur de Jean-Jacques Aillagon disant – lapsus révélateur – qu'il « se réjouit de la fin de ce contentieux » prétendument « ridicule » alors qu'il ne cesse de donner des coups de téléphone à droite et à gauche – et surtout aux châtelains dont il raffole... – en leur demandant quel est le soutien de la Résistance à sa politique « culturelle », quels sont ses moyens et surtout s'il risque de devoir affronter de nouvelles procédures civiles ou pénales. Nul média ne rapportera l'information donnée selon laquelle Jean-Jacques Aillagon a passé des nuits d'écritures pour tenter de raccrocher les deux grands mécènes Hubert Givenchy et Edouard de Royère qui lui avaient dit qu'ils ne donneraient plus un sou au château ! De même aucun ne fera connaître au public les deux documents de photos et de textes accablants – « L'exposition Jeff Koons Versailles démasquée » et la galerie porno « Mada in Heaven – remis au référé du Tribunal Administratif le 24 décembre 2008. Omerta oblige. Un journaliste ajoutera même étourdiment que de toutes façons même si la réalité est assurément à l'inverse, les médias persisteraient à proclamer hautement que l'exposition est un succès.

**En conclusion**, le plein succès de l'action judiciaire n'est qu'une simple introduction à 2009. A la question ciblée de l'AFP – ignorant toujours que l'UNIEF n'était pas à l'origine de la manifestation du 10 septembre (100 personnes) mais de la grande réunion du 11 décembre 2008 (400 personnes bien que deux salles aient été interdites) – qui s'inquiète du sort des futures expositions à la Koons prévues au Louvre et partout en France et qui demande en substance « Qu'allez-vous faire pour triompher d'un Etat qui ne veut pas défendre votre patrimoine ? », il est répondu que l'action de Défense de Versailles doit se poursuivre et se généraliser en 2009, que les moyens d'actions, notamment juridique, doivent se multiplier partout sur la base de la dénonciation du scandale touchant l'art, l'argent et la démocratie : du respect dû à l'œuvre au titre du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI). Le but est d'en finir avec la nouvelle politique culturelle imposant un art officiel excluant 99 % des artistes, l'art et la culture française, au profit de l'étranger, et abaissant sans cesse l'image d'excellence de la France.

Initialisé le 29 juillet, par la demande de l'aide de l'Etat, pour protéger l'œuvre de Versailles, l'action boucle le 29 décembre sur l'aide du Prince symbole de l'œuvre de Versailles jusqu'au Conseil d'Etat.

Ce 31 décembre 2008, à l'aube de la nouvelle année, c'est en prenant à témoin le monde entier que, blessé à titre familial par cette atteinte au devoir de respect dû à ses aïeux mais aussi – et par dessus tout – désireux de sauver le patrimoine national menacé de destruction, morale sinon matérielle, que le Prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme, avec les autres participants de cette défense du Patrimoine de salut public, lance une campagne de mobilisation nationale et internationale à tous les amoureux de l'art et de la Culture Française qui doivent désormais venir à son secours – oh paradoxe – contre une politique « culturelle » suicidaire imposée aujourd'hui aux Français au nom même de l'Etat qui devrait les protéger.

C'est du mépris des valeurs du plus grand nombre par les contre-valeurs du plus petit qu'il est désormais question. Le plein succès de la bataille pour l'honneur de Versailles et de la France en 2008 – à la une des médias à Noël au Nouvel An dans toute la France – est prometteur de la grande bataille de défense et de promotion, de l'art, du patrimoine et de la culture Française, qui ne fait que commencer pour 2009 alors que la situation apparaît désormais absurde aux yeux du monde entier : « *Est-il concevable qu'un Etat puisse apparaître comme l'ennemi de son pays, de son patrimoine et de sa prospérité, et qu'un peuple puisse en être réduit à organiser la défense de son patrimoine contre son propre Etat ?* »